



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 3 mars 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 23 février 2016		
Date d'affichage 23 février 2016		
Objet de la délibération <i>Direction des finances – Service finances – Reprise anticipée du résultat 2015 - Service public d'assainissement</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille seize, le trois mars deux mille seize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie.

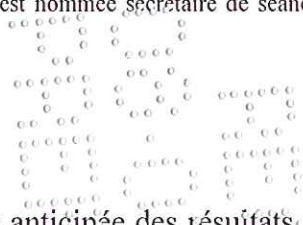
Procurations :

DUPONT Thierry donne procuration à GARRON André,
CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à DAVIGNON Jacques.

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents



L'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur au budget primitif N+1 dans les mêmes conditions que la M14.

La reprise anticipée du résultat ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier et le 15 avril, c'est-à-dire après la clôture de la journée complémentaire afférente à l'exercice clos, et jusqu'à la date limite de vote du budget. L'objectif consiste en effet à autoriser la reprise d'un résultat excédentaire présentant un caractère certain pour éviter de recourir à la fiscalité. La reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés.

La délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait eu ou non différence avec la reprise anticipée. L'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation.

L'assemblée délibérante doit, lorsque les résultats font apparaître une différence avec la délibération relative à la reprise anticipée, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Il est proposé à l'assemblée délibérante la reprise anticipée du résultat 2015 au budget primitif 2016/Service public d'assainissement.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

CONSIDERANT l'état de reprise anticipée du résultat 2015 service public d'assainissement, visé par le receveur municipal ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **REPORTE** le résultat 2015 ainsi qu'il suit :

Résultat global de la section de fonctionnement 2015	+ 742 570,92
Solde d'exécution de la section d'investissement 2015 chapitre 001	+ 126 280,45
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2015	- 432,00
Besoin de financement de la section d'investissement	-
Couverture du besoin de financement 2015 (compte 1068)	-
Solde du résultat de fonctionnement chapitre 002	+ 742 570,92

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

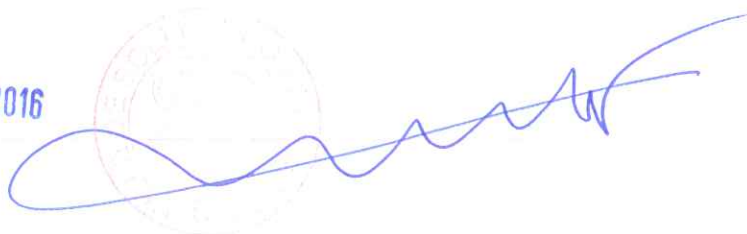
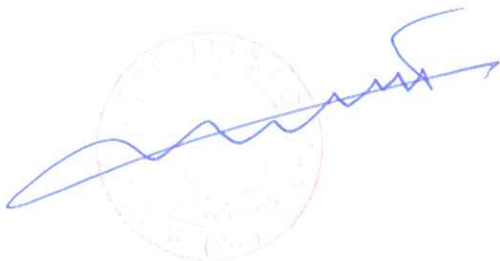


Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification, du

08 MARS 2016

09 MARS 2016



COMMUNE DE SOLLIES-PONT
BUDGET ASSAINISSEMENT

REPRISE DU RESULTAT 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Exercice	171 896,74		138 940,53
Excédent reporté 2014	709 614,71		0,00
TOTAL cumulé	881 511,45		138 940,53

SOLDE FONCTIONNEMENT CUMULE **742 570,92**

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Exercice	55 875,79		23 036,63
Restes à réaliser	0,00		432,00
Excédent reporté 2014	93 441,29		0,00
TOTAL	149 317,08		23 468,63

Excédent de l'exercice (hors Restes à réaliser) **126 280,45** c/0(1)

BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL avec Restes à Réaliser) **0,00** c/1068

Excédent ordinaire à reporter **742 570,92** c/002

Fait à SOLLIES-PONT, le 26 janvier 2016

Certifié conforme,
Docteur André GARRON
Par délégation
Mme Danièle RAVINAL
Adjointe au maire
Déléguée aux finances et au budget

Certifié conforme,
Le Trésorier,



Le Trésorier

BUDGET ASSAINISSEMENT DE SOLLIES-PONT

2015

ETAT DES RESTES A REALISER

INVESTISSEMENT

RECETTES

ETAT NEANT

Fait à Sollies-Pont le 31 décembre 2015

Le Maire,
Docteur André GARRON

Docteur André GARRON

Par délégation

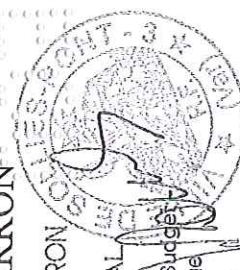
Danièle RAVINAL

Adjointe au maire

Déléguée aux finances - Budget

Commande publique

Le Trésorier,
Rémy BÉLLOUOT



OOOO OOOOOO
O O O O
OOOO O O O
O O O OOOOOO
OO OOO OOO OOO
OOOOOO O O O O
O O O O O O
O O O O O O O O
OO OOO O OOO O O
OOOO O O O O
OO O O O O O
OOOO O O O O
OO O O O O O O
OOOO O O O O
OO O O O O O O
OO O O O O O O
OOOO O O O O
OO O O O O O O
OO O O O O O O
OO O O O O O O
OOOO O O O O
OO O O O O O O
OO O O O O O O
OO O O O O O O
OOOO O O O O
OO O O O O O O
OO O O O O O O

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2015

Etablissement : ASSAINISSEMENT
Budget : ASS

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant engagé
2315	2015000004	EXTENSION ET RENOUELEMENT RESEAU ASS		12/11/2015	2015000004	432,00
TOTAL						432,00

Désignation de l'établissement
ASSAINISSEMENT

Comptable assignataire

ARRETE A LA SOMME
DE quatre cent trente deux euros

Signature: Docteur André GARRON
Par délégation
Danièle RAÏNAL
Adjointe au Maire
Déléguée aux finances - Budget -
Commande publique



ASSAINISSEMENT

30302 -ASST -SOLLIES-PONT

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	860 072,00	860 015,00	1 720 087,00
Titres de recettes émis (b)	55 875,79	295 896,74	351 772,53
Réductions de titres (c)	0,00	124 000,00	124 000,00
Recettes nettes (d = b -c)	55 875,79	171 896,74	227 772,53
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	860 072,00	860 015,00	1 720 087,00
Mandats émis (f)	23 036,63	139 506,93	,162 543,56
Annulations de mandats (g)	0,00	566,40	566,40
Dépenses nettes (h = f -g)	23 036,63	138 940,53	161 977,16
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d -h) Excédent	32 839,16	32 956,21	65 795,37
(h -d) Déficit			

30302 - ASST - SOLLIES-PONT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST - SOLLIES-PONT					
Investissement	93 441,29	0,00	32 839,16	0,00	126 280,45
Fonctionnement	709 614,71	0,00	32 956,21	0,00	742 570,92
Sous-Total	803 056,00	0,00	65 795,37	0,00	868 851,37
TOTAL III	803 056,00	0,00	65 795,37	0,00	868 851,37
TOTAL I + II + III	803 056,00	0,00	65 795,37	0,00	868 851,37

